

Conférence des présidents d'université

Contact : M. Kévin NEUVILLE,  
Conseiller en charge des relations avec le Parlement  
103, bd Saint Michel, 75005 Paris  
Kevin.neuville@cpu.fr  
06 68 33 88 73 / 01 44 32 90 00 www.cpu.fr  
GR/KN/CJ/2018.58

Paris, le jeudi 5 juillet 2018

à Madame Amélie DE MONTCHALIN  
Membre de la Commission des Finances  
Assemblée Nationale  
126 Rue de l'Université  
75007 PARIS Cedex

---

Objet : Avis de la CPU sur la résolution concernant le renforcement des outils et des moyens de pilotage de la recherche publique française

---

Madame la Députée,

La CPU a lu attentivement la résolution votée par le Parlement à votre initiative concernant le *renforcement des outils et des moyens de pilotage de la recherche publique française*.

En premier lieu, la CPU se réjouit de l'attention apportée aux moyens dévolus à la recherche française. Vous apportez ainsi une contribution importante au débat en cours concernant l'évolution des financements publics de la recherche, au moment où l'Allemagne a pour objectif d'accroître le financement des agences de 5% par an et, de passer la fraction de leur PIB consacrée à la recherche de 2,9% à 3,5%. Plusieurs pays sont sur une trajectoire du même ordre et d'autres vont bien au-delà.

L'effort de recherche de la France a décroché depuis dix ans par rapport à ses principaux partenaires. La dépense intérieure de recherche et de développement qui s'élevait à 49,8 Md€ en 2015 soit 2,27% du PIB est inférieure à la moyenne des pays de l'OCDE (2,38%). Plus préoccupant, ce pourcentage tend à stagner voire à diminuer au cours de ces dernières années.

Partant de constats que nous partageons sur le décrochage scientifique de la France, vous rappelez qu'une stratégie ne peut être établie uniquement en précisant la liste des défis prioritaires à donner à la recherche mais doit intégrer une réflexion sur les modes d'attribution des moyens financiers, matériels et humains destinés à soutenir ces priorités, et cela de façon pluriannuelle. Vous préconisez ainsi quatre mesures stratégiques urgentes afin d'accroître le *soutien financier couplé à une amélioration du pilotage de ces dépenses*. La CPU partage sans réserve ces résolutions. Celles-ci rejoignent des prises de position que la CPU a très souvent exprimées qui sont fondées sur deux principes fondamentaux : la nécessaire augmentation des budgets avec une vision pluriannuelle et la simplicité des dispositifs de financement.

Les établissements hébergeurs doivent disposer de moyens financiers pour fournir l'environnement indispensable à une recherche publique de pointe comme les infrastructures (plateformes, équipements scientifiques, locaux) et puissent accueillir leurs nouveaux recrutés, comme le font les universités étrangères, en étant à même de leur fournir les conditions pour démarrer immédiatement leurs recherches. Il convient aussi pour assurer le soutien des laboratoires, de faire en sorte que les dotations (dont la masse salariale représente un poids relatif très important) permettent de retrouver des marges de manœuvre pour mener une *stratégie scientifique de long terme*.

La position de la CPU peut être résumée de la façon suivante :

- Pour chaque unité de recherche, la dotation globale doit être clairement lisible pour tous les partenaires si elle est composée à partir de plusieurs sources de financement (par exemple une université et un ou plusieurs organismes). Les contributions respectives des différents partenaires doivent être agglomérées au sein du budget consolidé de l'unité et gérées par l'établissement hôte. Pour cela, comme vous le préconisez dans votre résolution, les systèmes d'information doivent être interopérables « *pour rendre plus transparente l'exécution budgétaire annuelle et pluriannuelle, et créer un cadre dans lequel des conséquences budgétaires concrètes puissent être tirées de l'évaluation de la recherche au niveau des unités mixtes de recherche* ».

Cette mise en cohérence des systèmes d'information des établissements tutelles des UMR ne peut être accomplie que par une volonté commune de l'ensemble des partenaires. Nous savons par expérience que la conduite à bonne fin des projets SI recherche partenariaux (CAPLAB, GESLAB, DIALOG) sont complexes et exigent non seulement un pilotage politique identifié mais aussi constant des partenaires impliqués, dont les termes ne nous semblent pas pour l'heure assez clairement définis. Il importe que soit désigné un responsable, placé au niveau du comité stratégique, supervisant tous les projets de logiciel, missionné par le CNRS, la CPU et le ministère, à même de s'assurer de l'application effective des décisions prises et d'alerter sans délai en cas de difficulté de mise en œuvre.

Les *taux de sélection des appels à projets*, au sein de l'ANR, notamment, devraient atteindre au minimum 20 à 25%. Au regard des pratiques étrangères, les taux de réussite à l'ANR sont non soutenables avec un taux moyen de sélection de 13% au regard des 30% pour la Deutsche Forschungsgemeinschaft en Allemagne, 25 % pour les Research Councils au Royaume-Uni et, 23 % pour la National Science Foundation aux États-Unis<sup>1</sup>.

La part du préciput et ses modes de calcul doivent évoluer, comme vous le préconisez, pour atteindre les standards européens et internationaux, à 25 ou 30%, et le préciput doit être attribué à l'établissement hôte, au bénéfice de sa politique scientifique. Ces coûts indirects peuvent représenter parfois de 30 % à 60 % du coût total de l'opération et leur non comptabilisation dans les financements sur projets conduit à les prélever sur les budgets récurrents des laboratoires et des unités de recherche. Il faut sortir de ce paradoxe qui fait que les universités les plus performantes en recherche deviennent victimes de la qualité de leurs chercheurs. L'idéal serait de prendre en compte les coûts complets de la recherche comme c'est le cas pour les projets européens.

---

<sup>1</sup> Source : Rapport de la Cour des comptes « Le financement public de la recherche, un enjeu national ». Juin 2013

Les *outils du PIA* ont certes permis de développer des programmes de recherche et de rattraper une partie de la compétitivité perdue par la France mais contrairement à l'Allemagne par exemple, la multiplication de projets imbriqués en forçant à la création de structures supplémentaires complexifie l'ensemble du dispositif. Il a aussi manqué une pensée stratégique pour faire démarrer des grands programmes dans des domaines très concurrentiels où la France est en retard (IA, technologies quantiques, biologie de synthèse et bio-informatique, High Performance Computer et données massives...).

Le passé nous a appris qu'aucun progrès décisif ne peut être accompli sans qu'une attention particulière ne soit portée par l'Etat et par les gouvernances tutelles des unités à la simplification du financement et du fonctionnement des laboratoires, condition nécessaire à leur réactivité et compétitivité.

Aussi, si la CPU est favorable au principe d'un dialogue de gestion avec le ministère, c'est dans un cadre respectant un certain nombre de conditions :

- un dialogue de gestion associant objectifs et moyens ne doit pas se traduire par des redéploiements de crédits entre universités.
- le dialogue de gestion doit donc aller de pair avec l'allocation de moyens nouveaux (qui ne peuvent pas être ceux qui correspondent au financement de l'accroissement automatique de la masse salariale qui doivent être intégralement compensés).

Enfin, la CPU constate qu'un abondement à la hauteur des ambitions que le gouvernement français affiche pour une recherche sur le long terme à savoir, porter la DIRD à 3% du PIB suppose d'augmenter la DIRD de 14 Md€ soit 5 Md€ concernant la dépense publique (loin des 600 M€ par prévue par la LFI 2018<sup>2</sup>).

Nous tenons une nouvelle fois à vous remercier pour le climat dans lequel nos échanges se déroulent et pour votre volonté politique affirmée de soutien à la recherche publique française.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Députée, l'expression de notre haute considération.

Gilles Roussel

Président de la CPU



---

<sup>2</sup> Programmation triennale 2018/2020